

## Comité central - Communiqué no 03-2021

Le Mont-sur-Lausanne, le 19 mai 2021

Mesdames les Présidentes et membres des comités,  
Messieurs les Présidents et membres des comités,  
Mesdames, Messieurs, chers membres,

Le 12 mai dernier, le Conseil fédéral (CF) a annoncé des assouplissements pour le sport qui permettront des entraînements et des matchs normaux avec un public pour le football actif à partir du 31 mai 2021. Toutefois, les assouplissements proposés ont été soumis à la consultation des cantons. Une décision finale devrait ainsi être communiquée par le CF le 26 mai prochain. Si ces assouplissements sont définitivement adoptés, les championnats des actifs de la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> ligues pourront reprendre, ainsi que les séniors et les féminines (2<sup>e</sup> ligue inter à 4<sup>e</sup> ligue).

Le Comité central (CC) de l'ACVF se réjouit de cette situation qui nous permettra de se concentrer sur le football, de redynamiser l'ensemble des clubs et de valider les promotions et relégations après une saison blanche. Elle permettra également à tous de préparer au mieux la saison prochaine. Pour que tout se passe ainsi, nous rappelons cependant que des directives sanitaires vont rester en vigueur et qu'il conviendra que les clubs fassent leur maximum pour les faire respecter.

Lors de sa séance de ce jour, le CC a discuté du calendrier et des modalités de reprise, dans le but de finir le 1<sup>er</sup> tour de la saison 2020/2021. Les calendriers seront mis à jour sur Internet d'ici au vendredi 21 mai.

Les modalités des compétitions (disponibles dans la rubrique Documents > Compétitions sur notre site Internet) seront rectifiées et publiées d'ici début juin. Le CC tient déjà à préciser certains éléments :

- Les coupes actifs, féminines et seniors sont annulées. Les champions des différentes coupes et participants aux coupes suisses seront désignés par tirage au sort.
- Les finales de promotions sont annulées. Le nombre de promus et de relégués dans chaque catégorie sera cependant maintenu.
- L'article 8 bis du règlement de jeu de l'ASF, version d'octobre 2020, explique les conditions d'arrêt de la saison en cours.
- L'article 165 du règlement de jeu de l'ASF implique que les joueurs amateurs pourront jouer les prochains matchs avec les équipes de toutes les ligues et toutes les catégories de leur club ou d'un club du même groupement.
- Les modalités des compétitions de l'ACVF saison 2020/2021 précisent qu'il n'y a pas de recours ou de réclamations possibles concernant l'administration et le déroulement d'une compétition, et en particulier les conditions de promotion et relégation. De même, elles permettent au CC de déplacer un match sur un autre terrain (synthétique) en cas de terrain impraticable.



Comité central

Association cantonale vaudoise de football  
Chemin de Maillefer 35 · Case postale 115 · 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 641 04 30 · acvf@football.ch · www.football.ch/acvf

Concernant l'Assemblée générale (AG) du 19 juin 2021, les assouplissements annoncés ne permettront pas sa tenue en présentiel. Aussi, le CC a décidé de la repousser au samedi 21 août. Elle se déroulera en présentiel si les conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là le permettent. Si tel n'est pas le cas, l'AG se tiendra ce même 21 août en visioconférence. Vous pouvez donc réserver définitivement cette date.

Pour terminer, les assouplissements annoncés ne permettront pas non plus la tenue en présentiel de l'AG séniors du 3 juillet prochain. Le CC a décidé de l'annuler et de la repousser à 2022, toujours à Arnex-sur-Orbe.

Salutations sportives

ACVF

Le Comité central

